

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 79807 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR : INTJ1933457S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 22 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « montagne » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Besson	Pierre-Yves	NIGEND : 155 409
Klein	Philippe	NIGEND : 133 354
Bernard-Jacquet	Fabrice	NIGEND : 180 453
Fuentes	David	NIGEND : 190 420

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Auvet	Frédéric	NIGEND : 248 795
Sebille	Henri-Xavier	NIGEND : 233 464
Chambraudes	Brice	NIGEND : 232 137
Lecomte	Patrick	NIGEND : 172 177
Quatrepoint	Vincent	NIGEND : 159 199
Henriet	Jacques	NIGEND : 200 113
Deymier	Floran	NIGEND : 206 286
Riebel	Simon	NIGEND : 208 527

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Muller	Pierre-Yves	NIGEND : 233 401
Rancurel	Philippe	NIGEND : 183 291
Fouché	Olivier	NIGEND : 207 094
Aguilar	Lionel	NIGEND : 243 877
Jany	Thomas	NIGEND : 196 431
Coldefy	Alice	NIGEND : 244 912
Grandjean	Nicolas	NIGEND : 248 341
Masbou	Pierre	NIGEND : 302 595
Trotzier	Frédéric	NIGEND : 184 330
Jouan	Sébastien	NIGEND : 219 333
Cordier	Pierrick	NIGEND : 318 827
Rondot	Denis	NIGEND : 212 702
Fournier	Vincent	NIGEND : 196 720

Bonnet	Yannick	NIGEND : 196 024
Bini	Mathieu	NIGEND : 243 318
Rakowski	Gérémy	NIGEND : 227 235
Corrège	Benjamin	NIGEND : 219 675
Manuel	Vivien	NIGEND : 302 472
Dugit-Pinat	Fabien	NIGEND : 319 162
Flandin	Mathias	NIGEND : 227 196

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Fourcade	Etienne	NIGEND : 371 592
Ferquel	Paul	NIGEND : 322 396
Betend	Alexandre	NIGEND : 373 060
Meynet	Fabien	NIGEND : 375 106
Salmon	Morgan	NIGEND : 345 691

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
A. De Oliveira

